

Réunion Mensuelle avec les Représentants du Personnel pour le Pôle Adulte

Le jeudi 10 septembre 2020

Présents : Mme Thebaut Martine, Mme Weber Coraline, Mr Paquin Régis, Mr Alidjra Kamal, Mr Ehrhart Joël, Mr Poupard Frédéric

1. Depuis quelques mois l'APSA fait partie du G.A.S.S.I (Groupement des Associations Sociales et Solidaires). Est-il possible d'obtenir des informations concernant ce regroupement ? Quels sont les impacts sur nos établissements ?

Réponse :

En créant la nouvelle Association GASSI, les conseils d'administration d'associations du milieu médicosocial en charge de jeunes et adultes en situation de handicap ont décidé d'unir leurs efforts et d'agir, dans le domaine politique, organisationnel et technique, afin de faire face ensemble au nouveau défi qui engage leur structure dans des responsabilités accrues.

Il est entendu que chaque association conserve son indépendance au regard de ses statuts.

Compte tenu des jeunes et adultes accueillis, issus du milieu du handicap, nécessitant un accompagnement scolaire et éducatif spécifique, et afin de permettre aux personnels la réalisation des missions confiées avec les moyens les plus adaptés, les associations signataires se proposent de :

- Rechercher et analyser les points communs
- Mettre en place une stratégie territoriale
- Déterminer les besoins et moyens existants et futurs
- D'avoir une communication dynamique entre associations et services
- D'agir en force de proposition auprès des institutionnels

Il est admis que cette charte peut être présentée à d'autres associations après accord du collectif des associations adhérentes à la charte.

2. Quelle tolérance aura l'APSA vis-à-vis des résultats financiers de l'ESAT liés à la crise sanitaire ? Les objectifs de production devant rester en adéquation avec notre mission d'accompagnement médico-social.

Réponse :

L'APSA prendra en compte la situation liée à la Covid19. Il n'y a pas de pression sur objectif, objectif demeurant de trouver des solutions les plus adaptées possibles pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes accompagnées en limitant le risque de rupture de parcours.

3. La politique de l'association concernant les ruptures conventionnelles a-t-elle changée ? (Suite au départ de Mme CLAIRAND).

Réponse :

Question à poser en CSE

4. Comment est financé le poste du Manager de transition ?

Réponse :

Décision du siège

5. La compensation liée au sas de déshabillage est imposable. Est-ce normal ?

Réponse :

Oui, fiscalement normal

6. Le changement du parc automobile doit avoir lieu en fin d'année. Quel type de véhicule sera privilégié ?

Réponse :

Prise en compte des problématiques liées aux véhicules actuels, en particulier le fait qu'ils ne soient pas vitrés à l'arrière.

7. Avez-vous de nouvelles informations concernant le fonctionnement des logements inclusifs ?

Réponse :

Logements prévus pour la fin d'année, visite possible par les équipes seconde quinzaine d'octobre 2020.

8. Les salariés demandent s'ils bénéficieront de la prime de 1 000€. Plusieurs établissements médico-sociaux de la Vienne ont accordés cette prime à leurs salariés (APAJH, ADAPEI, PEP..).

Réponse :

Pas d'informations sur ce sujet, à voir en CSE

9. Suite à la réunion RP du mois de février 2020, la directrice du Pôle Adultes devait nous transmettre les budgets 2017, 2018,2019 (FH, SAVS, annexe, ESAT). Est-il possible d'obtenir ses documents ainsi que celui de l'année 2020 ?

Réponse :

Les budgets sont donnés aux élus du CSE

10. Pouvons-nous faire un point sur les mouvements du personnel pour cette rentrée 2020 /2021 ?

Réponse :

Changement de périmètre des chefs de service de La Varenne, Michel Dounon sur le FAM et Françoise Agostini sur le Foyer de la Varenne

11. Nous n'avons pas eu de retour sur les plannings activités des résidents sur la semaine. Plannings que les professionnels ont transmis fin juin début juillet. Pouvez-vous nous dire ce qu'il va en être ?

Réponse :

Point de fonctionnement à évoquer avec les chefs de service

12. Est-il possible, envisageable de reprendre les ateliers cuisine en semaine et sur les week-ends ? Plus précisément sur le week-end les deux repas du soir. Si oui, quelles sont les conditions.

Réponse :

Envisageable, à voir en fonctionnement avec les chefs de services, et en respectant les protocoles et la distanciation

13. Est-il possible de remettre en place, les activités des résidents à l'extérieur du FLV ? Activités qui peuvent être prise en charge, à la fois par des professionnels du FLV mais aussi par des accompagnateurs extérieurs. Que ce soit sur la semaine ou en week-end.

Réponse :

Envisageable, à voir en fonctionnement avec les chefs de services, et en respectant les protocoles et la distanciation

14. Les questions 2-3 et 4 sont en lien avec les protocoles sanitaires au sein des établissements de l'APSA. Pouvez-vous nous dire, lesquels sont toujours en vigueur ?

Réponse :

Les protocoles liés à la distanciation et à la protection des personnes sont toujours en vigueur. Les protocoles, s'ils ne font pas l'objet de communication interne, sont ainsi toujours en vigueur. Les mises à jour sont en ligne et communiquées aux équipes.

15. Il n'a pas été fait de retour sur les demandes d'investissements ; que les groupes et services ont transmis en juin. Pouvez-vous nous dire si il y aura un retour ? Pensez-vous qui va y avoir des investissements possibles cette année ?

Réponse :

Certains petits investissements peuvent être réalisés, et un retour sera fait aux équipes. Un point avec le DAF est prévu afin d'avoir une connaissance des investissements disponibles.

L'équipe de direction de "la Varenne"
Le directeur de Pôle

Frédéric POUPARD